



ARRETE N° 2025/689
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Madame DECAUCHE Liliane – Conseillère Municipale

Le Maire de la Commune d'Auchel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 avril 2025, constatant l'élection de Madame DECAUCHE Liliane en qualité de Conseillère Municipale,

Considérant que les Adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame DECAUCHE Liliane, Conseillère Municipale,

ARRETE

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame DECAUCHE Liliane, Conseillère Municipale est déléguée pour intervenir dans les domaines de l'accompagnement des publics fragiles et de lutte contre l'isolement.

Elle sera en charge des questions relatives à :

- Accompagnement social et aide à l'insertion des publics fragiles et plus largement en direction du public précaire et exclu
- Soutien de l'action des associations à caractère social dans le déploiement des initiatives de lutte contre toutes formes de précarité et d'isolement.

Article 2 : Cette délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers des matières déléguées.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le receveur municipal.

Fait à Auchel, le 26 mai 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 31 mai 2025
Signature de la Conseillère Municipale

L. Garka



Le Maire,

N. CARRE

Accusé de réception en préfecture
062-216200485-20250526-ARR2025-689-AI
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025